Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253003222-20260929-590_11-DE

Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loisil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 52/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 3

Date de convocation : 21/09/2026

Secrétaire de séance : Capucine FROC

Séance du Mardi 29 septembre 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

Présents :
Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Frédéric ARTHUR, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Capucine FROC, Aline GINER, Marilyne KRIZ-BELLON, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :
Marceline BRUN ayant donné procuration à Farès ORCET
Emilie JAYET ayant donné procuration à Marilyne KRIZ-BELLON
Marie-Pierre VASELLI ayant donné procuration à Marc-Edouard COUSTON
Absents :
Didier OLIVERA

Délibération N° 52/2026

Rapporteur : Emilie CHAMBE

Objet : Modification du principe de tarification des ALSH et séjours au 1er janvier 2027

Le Conseil Syndical est invité à modifier la participation financière de l'Enfance Jeunesse suivant les dispositions retenues par la Caisse d'Allocations Familiales :

Evolution sur les ALSH et sur le Réso-Ados

Quotient familial inférieur ou égal à **1310 €** et relevant d'une aide de la CAF (Bons CAF), la participation journalière demandée aux familles est de 9 € par jour, 5,4 € la demi-journée.

Quotient familial supérieur (QF) à **1310 €** la participation des familles est proportionnelle au QF des familles(ménage) dans les conditions suivantes selon un barème de tarification modulé par tranche de QF :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253003222-20260929-590_11-DE

Accueil à la journée :

Revenu	Tarif 2027
< ou = 1310	9 €
1311 à 1443	12 €
1444 à 1576	14 €
1577 à 1709	18 €
1710 à 1842	21 €
1843 à 1975	23 €
1976 à 2108	26 €
2109 à 2241	29.5 €
2242 à 2374	31 €
>ou = 2375	33 €

Accueil à la demi-journée :

Revenu	Tarif 2027
< ou = 1310	5.4 €
1311 à 1443	7.2 €
1444 à 1576	8.4 €
1577 à 1709	10.8 €
1710 à 1842	12.6 €
1843 à 1975	13.8 €
1976 à 2108	15.6 €
2109 à 2241	17.7 €
2242 à 2374	18.6 €
>ou=2375	19.8 €

Evolution des modalités d'accès au transport

Jusqu'à présent le transport était directement intégré au prix journée. A partir de 2027 les familles qui souhaitent bénéficier du service de bus devront **souscrire une adhésion annuelle de 5€ par enfant**. Une fois cette adhésion réglée, les parents pourront inscrire gratuitement leur(s) enfant(s) sur les différents points de ramassage proposés selon leurs besoins.
L'adhésion de 5€ constitue donc un préalable obligatoire pour pouvoir effectuer une réservation sur le service de transport.

Evolution des conditions d'inscription pendant les vacances scolaires

Jusqu'à présent, les familles devaient obligatoirement inscrire leur(s) enfant(s) pour une semaine complète, exception faite du « Réso Ados ». Désormais, à partir de 2027, elles pourront plus librement choisir entre une inscription à la semaine ou à la journée, en fonction de leurs besoins.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253003222-20260929-590_11-DE

ADOPTE

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits .....

Et ont signé au registre les membres présents .....

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le jeudi 1er octobre 2026.

La secrétaire de séance,

Capucine FROC

Le Président,

Farès ORCET

SIDSCAVAR
Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure